



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705  
Télé. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE  
449, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705  
Télé. : 418 544-1081

## AVIS PUBLIC

### Conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée :

1. QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2020, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le *Règlement numéro 20-416 modifiant le règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'autoriser les équipements de télécommunication, les services de protection des forêts contre les insectes et les maladies et les services de lutte contre les incendies de forêt sur tout le territoire, en plus d'adapter certaines dispositions avec les réalités terrain.*
2. Le règlement 20-416 a pour but d'ajouter les équipements de télécommunications, les services de protection des forêts contre les insectes et les maladies de même que les services de lutte contre les incendies de forêt sur l'ensemble du territoire. La définition du terme bâtiment préfabriqué, de même que les articles 4.12 et 4.13 ont été modifiés afin de faciliter l'application des dispositions pour empêcher les nouvelles constructions à partir de maison mobile. Les usages liés à la sylviculture et traitements sylvicoles sont ajoutés dans la sous-classe 2 Foresterie (A2) de l'article 3.3.7.2. Les dispositions sur les réservoirs d'huile et sur les bouteilles de propane sont ajustées et l'article 6.5 est modifié afin de permettre les garages devant le prolongement du mur avant du bâtiment principal afin de tenir compte des réalités terrain. Des dispositions sur les distances séparatrices sont ajoutées aux campings rustiques de deux (2) à sept (7) emplacements en zec.
3. Le règlement 20-416 est entré en vigueur le 9 septembre 2020, soit le jour où il a été réputé conforme aux exigences des objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.
4. Pour obtenir une copie du règlement, veuillez communiquer avec nous par téléphone au numéro suivant : 418 673-1705 (sans frais : 1 888 673-1705).

Donné à Saint-Honoré, ce 21 octobre 2021.

Peggy Lemieux

Directrice générale et secrétaire-trésorière